Secrétariat Général du Gouvernement

Pabinet



COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 2 RAMADAN 1434 (11 JUILLET 2013)

*

I. Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes et l'accord international suivants :

PROJET DE LOI

Projet de loi nº 80-12 relative à l'agence nationale de l'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Approxivé sous réserve de supprimer l'expression «désigné par l'administration», visée aux points 5, 6, 7 et 8 de l'article 8.

PROJETS DE DECRETS

 Projet de décret n° 2-13-542 modifiant et complétant les décrets n° 2-96-793 et n° 2-96-804 du 11 chaoual 1417 (19 février 1997) relatifs aux statuts particuliers du corps des enseignantschercheurs de l'enseignement supérieur et du corps des enseignants-chercheurs des établissements de formation des cadres supérieurs.

Approuvé.

2. Projet de décret n° 2-13-543 modifiant et complétant le décret n° 2-98-548 du 28 chaoual 1419 (15 février 1999) relatif au statut particulier du corps des enseignants-chercheurs de médecine, de pharmacie et de médecine dentaire.

Approuvé sous réserve de tenir compte de l'observation soulevée par le ministre délégué auprès du Chef du gouvernement chargé de l'administration de la défense nationale.

3. Projet de décret n° 2-13-519 fixant les conditions et les modalités de la gestion administrative, technique et financière des caisses de travail par la caisse nationale de retraite et d'assurance.

Approuvé.

<u>accord international</u>

- Traité révisé de la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAO), fait à N'Djamena le 16 février 2013.
 - + Projet de loi nº 64-13 portant approbation du Traité mentionné ci-dessus. Approuvés.
- Il. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :
 - 1. le directeur de la réglementation et du contrôle au ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement -département de l'environnement ;
 - le directeur des ressources humaines au ministère de l'agriculture et de la pêche maritime département de l'agriculture ;

- 3. le directeur de la recherche scientifique et de l'innovation au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres ;
- 4. le directeur de l'enseignement supérieur et du développement pédagogique au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres ;
- 5. le directeur de la stratégie et de la coopération au ministère du tourisme.
- III. Le ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement a présenté un exposé sur la stratégie nationale de développement du secteur minier.